

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 4 juin 2018, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

M<sup>mes</sup> Denise Mercier  
Lyne Vachon

MM Fernand Filion  
Jacques Chabot  
Marc Tanguay

Absences :

M. Jasmin Cameron

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 18-06-173**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ajouter les points suivants :**

- 6.3. Vente de terrains résidentiels sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est;
- 14.14. OBVAJ – Autorisation pour assister à la formation « *Agir pour la qualité de l'eau; je protège mon héritage, je passe à l'action!* »;
- 14.15. Contrat DESTAR CONSTRUCTION – Autorisation de paiement de 20%;
- 14.16. Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest – Invitation pour un 5 à 7 pour mention d'honneur – accessibilité;
- 14.17. Fermeture du CHSLD de Palmarolle;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 6. URBANISME;
  - 6.1. Demande de certificat d'autorisation pour développement du côté est du chemin de la Sauvagine – Engagements supplémentaires de la Municipalité envers le MDDELCC;
  - 6.2. Demande de droit de passage sur le Chemin des Linaigrettes;
  - 6.3. Vente de terrains résidentiels sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est;

7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. *Société canadienne du cancer / Relais pour la vie* – Demande de commandite;
  - 7.2. Cercle des Fermières de Palmarolle – Demande d'appui à un projet dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons* »;
  - 7.3. Comité de développement de Palmarolle – Demande d'appui à un projet dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons* »;
  - 7.4. Comité de développement de Palmarolle – Demande d'appui en faveur du Marché public de Palmarolle;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE; *Aucun dossier*
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  - 12.1. Demande de citoyennes pour réparer des sections de trottoir de la rue Principale;
13. HYGIÈNE DU MILIEU; *Aucun dossier*
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. Renouvellement de l'adhésion au *Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue*;
  - 14.2. Renouvellement de l'adhésion au *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)*;
  - 14.3. Adjudication de la soumission pour la réfection de la bibliothèque municipale;
  - 14.4. Mandat à l'agente de développement;
  - 14.5. Autorisation pour assister au Salon des exposants de l'AQAIRS;
  - 14.6. Autorisation pour assister à un Webinaire de la FQM;
  - 14.7. Autorisation pour assister à l'assemblée annuelle de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;
  - 14.8. Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT);
  - 14.9. Autorisation pour assister au *Rendez-vous des ressources naturelles* de l'AFAT;
  - 14.10. Autorisation pour assister à la « *Soirée retrouvailles* » de l'AAQ et de l'AQAIRS;
  - 14.11. *Liaison Justice* – Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle;
  - 14.12. Formation Web gratuite « *Rédiger un règlement municipal sur l'abattage d'arbres* » de la FQM;
  - 14.13. *Fortinet & Prédicom* – Rencontre d'information en matière de cyber sécurité;
  - 14.14. OBVAJ – Autorisation pour assister à la formation « *Agir pour la qualité de l'eau; je protège mon héritage, je passe à l'action!* »;
  - 14.15. Contrat DESTAR CONSTRUCTION – Autorisation de paiement de 20%;
  - 14.16. *Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest* – Invitation pour un 5 à 7 pour mention d'honneur – accessibilité;

- 14.17. Fermeture du CHSLD de Palmarolle;
15. EMPLOYÉS; *Aucun dossier*;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
- 16.1. Adoption du *Règlement n° 309* intitulé : « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* »;
17. PAROLE AU PUBLIC;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Résolution n° 18-06-174**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 18-06-175**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 18-06-176**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Les élus sont invités à se présenter au point de rencontre à l'aréna pour accueillir les participants du *Défi lamgold* qui passeront à Palmarolle dans la nuit de samedi à dimanche les 9 et 10 juin dès 4 h 30 du matin.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique – Accusé de réception

L'Honorable Catherine McKenna nous fait parvenir un accusé de réception de notre lettre du 7 mars dernier (*résolution n° 18-03-076*) concernant le droit à un environnement sain et l'examen parlementaire de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Avis sur l'éthique en loisir et en sport

Lettre de remerciement du directeur du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Monsieur Michel Fafard, concernant notre participation en adhérant à l'*Avis sur l'éthique en loisir et en sport*, en mai dernier (*résolution n° 18-05-139*).

Christine Moore, députée – Lettre au ministre de la Justice du Canada

L'Abitibi-Témiscamingue vit une crise importante en matière d'accès à la justice. Deux juges sur les trois qui desservent les districts judiciaires de l'Abitibi, de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue ne sont pas en mesure de siéger et l'administration de la justice s'en trouve durement compliquée.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME**

**Résolution n° 18-06-177**

**Demande de certificat d'autorisation pour développement du côté est du chemin de la Sauvagine – Engagements supplémentaires de la Municipalité envers le MDDELCC**

- ATTENDU** que dans un courriel transmis le 25 mai 2018 le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) demande des précisions supplémentaires concernant les engagements de la Municipalité afin de pouvoir délivrer le certificat d'autorisation demandé;
- ATTENDU** que la première précision demandée concerne le moyen qui sera employé pour informer les citoyens des activités permises ou interdites dans l'aire de conservation qui sera créée pour compenser la perte de milieux humides engendrée par le nouveau développement;
- ATTENDU** qu'il a été proposé d'intégrer au plan d'urbanisme révisé l'objectif de « *favoriser la diffusion de l'information concernant les milieux fragiles* », duquel découlerait l'action « *ajouter des panneaux indiquant les milieux protégés* »;
- ATTENDU** qu'en plus d'informer les citoyens sur ce qui est permis ou interdit, ces panneaux permettraient de mettre en valeur l'aire de protection créée;
- ATTENDU** que cette proposition a été jugée acceptable par le MDDELCC;
- ATTENDU** que la deuxième précision demandée concerne l'intégration des lots 5 049 843, 5 049 844, 5 049 845, 5 049 846 et 5 049 847 à l'aire de conservation;
- ATTENDU** que la troisième précision demandée concerne l'engagement de la Municipalité à informer la coordonnatrice du contrôle du MDDELCC lorsque des permis seront délivrés

pour construire ou aménager les terrains visés par la demande de certificat d'autorisation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que la Municipalité s'engage à intégrer au plan d'urbanisme révisé l'objectif de « *favoriser la diffusion de l'information concernant les milieux fragiles* », duquel découlera l'action « *ajouter des panneaux indiquant les milieux protégés* »;

Que la Municipalité confirme au MDDELCC que les lots 5 048 805, 5 049 843, 5 049 844, 5 049 845, 5 049 846 et 5 049 847 seront inclus dans l'aire de conservation à créer pour compenser la perte de milieux humides, laquelle aura ainsi une superficie totale de 545 612 mètres carrés en excluant les terrains ayant front sur le chemin des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rangs Ouest, qui pourront être détachés du lot 5 048 805 pour être aménagés;

Que la Municipalité s'engage à informer la coordonnatrice du contrôle du MDDELCC lorsque des permis seront délivrés pour construire ou aménager les terrains visés par la demande de certificat d'autorisation.

#### **Résolution n° 18-06-178**

#### **Demande de droit de passage sur le Chemin des Linaigrettes**

- ATTENDU** que dans une lettre reçue le 29 mai 2018 monsieur Simon Lemieux et madame Gabrielle Gauthier demandent au conseil municipal un droit de passage pour accéder à leur propriété située en bordure de la rivière La Sarre au bout du chemin des Linaigrettes et demandent quelle est la marche à suivre pour que la Municipalité prenne en charge le prolongement du chemin des Linaigrettes sur leur propriété;
- ATTENDU** que l'emprise du chemin précédant la propriété des demandeurs n'appartient pas à la Municipalité;
- ATTENDU** que la Municipalité ne peut accorder un droit de passage sur un chemin dont elle n'est pas propriétaire;
- ATTENDU** que les chemins appartenant à la municipalité sont des voies publiques et qu'aucun droit de passage n'est requis pour y circuler;
- ATTENDU** que toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales;
- ATTENDU** que la Municipalité a adressé une demande d'exclusion de la zone agricole de la propriété du demandeur à la *Commission de protection du territoire et des activités agricoles* (CPTAQ) et que celle-ci était recevable dans la mesure où le projet de développement était conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- ATTENDU** que pour être conforme à l'article 8.4.4 du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-4) de la MRC d'Abitibi-Ouest, la Municipalité doit intégrer à son plan d'urbanisme « l'illustration d'un projet de lotissement (tracé des voies de circulation, incluant le chemin d'accès à la zone de villégiature et ladite rue résidentielle, découpage des lots), et indiqué une séquence de développement »;

**ATTENDU** que par la résolution 17-08-230 la Municipalité s'est engagée à intégrer un projet de lotissement à son plan d'urbanisme après avoir convenu avec le demandeur des modalités de construction du chemin d'accès ainsi que de la séquence de développement;

**ATTENDU** qu'à ce jour, aucune modalité n'a été convenue et aucun budget n'a été prévu pour la construction d'un nouveau chemin;

**ATTENDU** que le prix de vente des terrains devrait pouvoir défrayer la construction du chemin;

**ATTENDU** que les revenus de la vente des terrains reviendront aux demandeurs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue de répondre aux demandeurs que la Municipalité pourra prendre en charge l'entretien du prolongement du chemin des Linaigrettes appartenant au demandeur si le chemin d'accès est élargi à leurs frais et une séquence de développement a été convenue conformément à la résolution 17-05-132 par laquelle le projet de développement a été approuvé.

Pour élargir le chemin d'accès, les demandeurs devront s'adresser à son propriétaire.

**Résolution n° 18-06-179**

**Vente de terrains résidentiels sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est**

**ATTENDU** que la valeur desdits terrains résidentiels inscrite au rôle d'évaluation est de onze mille trois cents dollars (11 300 \$) pour les lots d'angles et de dix mille six cents dollars (10 600 \$) pour les lots intérieurs, soit de un dollar vingt-cinq cents (1,25 \$) par pied carré;

**ATTENDU** que l'évaluation a été effectuée en considérant que les terrains sont desservis par l'aqueduc et l'égout municipal;

**ATTENDU** qu'il a été établi par la résolution 111-94 que lors de la signature d'un contrat de vente la Municipalité verserait à M. Eudor Nicol la somme remise par l'acquéreur pour l'achat d'emplacement, la partie du montant représentant le prix du terrain selon le marché en vigueur et la Municipalité conserverait l'autre partie, soit celle couvrant les frais inhérents au développement dudit emplacement par la Municipalité;

**ATTENDU** que les coûts défrayés par la Municipalité en arpentage pour rendre lesdits terrains disponibles, prolonger le réseau d'égout municipal pour les desservir et faire installer des branchements de service sont de treize mille six cent trente et un dollars (13 631 \$) par terrain;

**ATTENDU** que les frais de prolongement du réseau d'aqueduc sont couverts par une subvention permettant d'en faire le bouclage;

**ATTENDU** que les valeurs des terrains inscrites au rôle d'évaluation sont quand même inférieures aux coûts défrayés par la Municipalité de deux mille trois cent trente et un dollars

(2 331 \$) à trois mille trente et un dollars (3 031 \$) et ne peuvent pas correspondre au marché en vigueur;

**ATTENDU** que le calcul du prix des fonds de terrain non desservis pour les derniers terrains résidentiels rendus disponibles par la Municipalité sur la 2<sup>e</sup> rue Est et la 3<sup>e</sup> rue Est a été fixé en mai 2014 à cinq dollars et vingt-six cents (5.26 \$) par mètre carré (quarante-neuf cents (0.49 \$) par pied carré);

**ATTENDU** que l'évaluation de la superficie résiduelle dépassant dix mille (10 000) pieds carrés est établie à vingt-cinq cents (0.25 \$) par pied carré;

**ATTENDU** que la valeur d'évaluation des terrains à Palmarolle n'a pas augmenté depuis 2014;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que la Municipalité vendra les nouveaux terrains résidentiels donnant sur la 2<sup>e</sup> Rue Est, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Est et la 4<sup>e</sup> Avenue Est, selon les coûts répartis comme suit :

- Le coût des terrains de cinq dollars et vingt-six cents (5.26 \$) le mètre carré, soit quatre mille quatre cent vingt et un dollars et trois cents (4 421.03 \$) pour les lots d'angle et quatre mille cent vingt-neuf dollars et dix cents (4 129.10 \$) pour les lots intérieurs;
- Les frais d'arpentage de neuf cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (974.20 \$);
- Les frais de branchement à l'aqueduc et à l'égout de treize mille six cent trente dollars et quatre-vingt-quatorze cents (13 630.94 \$) par terrain;
- Les frais pour l'installation du pluvial au coût estimé à cinq mille dollars (5 000 \$) par terrain.
- Pour un prix total de vingt-quatre mille vingt-six dollars et dix-sept cents (24 026.17 \$) pour les lots d'angle et de vingt-trois mille sept cent trente-quatre dollars et vingt-quatre cents (23 734.24 \$) pour les lots intérieurs.

### **→ DEMANDES ET AUTORISATIONS**

#### **Résolution n° 18-06-180**

#### **Société canadienne du cancer / Relais pour la vie – Demande de commandite**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas de commandite à la *Société canadienne du cancer* dans le cadre de l'événement de la 14<sup>e</sup> édition du Relais pour la vie.

#### **Résolution n° 18-06-181**

#### **Cercle des Fermières de Palmarolle – Demande d'appui à un projet dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés »**

**ATTENDU** que le gouvernement du Canada offre un programme appelé « *Nouveaux Horizons pour les aînés* » et que le Cercle des Fermières de Palmarolle désire bénéficier de ce programme;

**ATTENDU** que le projet demandé consiste à faire l'achat de cinq (5) fauteuils genre secrétaire et de trois (3) métiers à tisser pour un montant total de vingt mille dollars (20 000 \$);

**CONSIDÉRANT** que cette demande s'inscrit dans le cadre de la *Politique familiale de la municipalité et du loisir*, à l'Axe d'intervention 1 « *L'accueil, la communication et la participation citoyenne* », à l'Objectif 3 « *Valoriser la participation citoyenne et favoriser les relations intergénérationnelles* »;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a aucune somme à déboursier dans le cadre de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie le projet présenté par le Cercle des Fermières de Palmarolle dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons pour les aînés* ».

**Résolution n° 18-06-182**

**Comité de développement de Palmarolle –  
Demande d'appui à un projet dans le cadre  
du programme « Nouveaux Horizons pour  
les aînés »**

**ATTENDU** que le gouvernement du Canada offre un programme appelé « *Nouveaux Horizons pour les aînés* » et que le Comité de développement de Palmarolle désire bénéficier de ce programme;

**ATTENDU** que le projet demandé consiste à moderniser et rendre plus fonctionnelle la cuisine de la grande salle du Centre municipal ainsi que les salles de toilettes, pour un montant total de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

**CONSIDÉRANT** que cette demande s'inscrit dans le cadre de la *Politique familiale de la municipalité et du loisir*, à l'Axe d'intervention 1 « *L'accueil, la communication et la participation citoyenne* », à l'Objectif 3 « *Valoriser la participation citoyenne et favoriser les relations intergénérationnelles* », et à l'Axe d'intervention 3 « *L'environnement, l'habitation et l'urbanisme* », à l'Objectif 10 « *S'assurer que les infrastructures soient accessibles aux familles et aux aînés* »;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a aucune somme à déboursier dans le cadre de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal appuie le projet présenté par le Comité de développement de Palmarolle dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons pour les aînés* ».

**Résolution n° 18-06-183**

**Comité de développement de Palmarolle –  
Demande d'appui en faveur du Marché  
public de Palmarolle**

**ATTENDU** que le Marché public de Palmarolle existe depuis 5 ans;

**ATTENDU** que le Centre de formation professionnelle (CFP) de La Sarre vend des paniers santé comprenant des légumes;

**ATTENDU** que le SADC de La Sarre, organisme gouvernemental, porte concurrence au Marché public de Palmarolle en

appuyant le CFP pour les paniers santé;

**ATTENDU** que la clientèle du Marché public de Palmarolle correspond aux gens de Palmarolle et des municipalités aux alentours;

**ATTENDU** que les paniers santé du CFP sont disponibles un jour avant notre Marché public soit le jeudi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue d'appuyer le Marché public de Palmarolle dans leur démarche pour interdire la distribution de paniers de légumes.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 18-06-184**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 mai 2018**

**Attendu que** conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mai 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent douze mille cent trois dollars et quatre-vingt-dix cents (112 103.90 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de douze mille huit cent soixante dollars et cinquante-cinq cents (12 860.55 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 mai 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente et un mille quatre-vingt-cinq dollars et trois cents (31 085.03 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

*Aucun dossier.*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**Résolution n° 18-06-185**

**Demande de citoyennes pour réparer des sections de trottoir de la rue Principale**

**ATTENDU** que le trottoir de la rue Principale est complètement défectueux en face du 117, et que lorsqu'il pleut, l'eau s'écoule de la rue dans la cour de la propriétaire formant ainsi une mare;

**ATTENDU** que le trottoir de la rue Principale est dangereusement dénivélé en face du 105, et qu'une citoyenne a chuté et s'est blessée à une main, au poignet et au visage;

**CONSIDÉRANT** que les citoyennes mentionnent qu'il y a d'autres endroits dans le village où certaines portions de trottoir sont également très abîmées et peuvent être dangereuses pour les piétons;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue de faire réparer les trottoirs endommagés au 117 rue Principale et au 105 rue Principale à Palmarolle.

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 18-06-186**

**Renouvellement de l'adhésion au Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au Pôle d'économie sociale d'Abitibi-Témiscamingue au montant de cinquante dollars (50 \$) plus les taxes applicables, pour l'année 2018-2019.

**Résolution n° 18-06-187**

**Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018-2019 au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), pour un montant de cinquante dollars (50 \$).

**Résolution n° 18-06-188****Adjudication de la soumission pour la réfection de la bibliothèque municipale**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale, soit celle de CONSTRUCTION LA-RAY, celle de CONSTRUCTION DESTAR INC. et celle de LES CONSTRUCTIONS SYLVAIN ROULEAU;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) soumissions sont conformes aux exigences de l'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adjuge la soumission de CONSTRUCTION DESTAR INC. tel que décrit dans le tableau ci-dessous pour les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale :

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Prix taxes incluses</b>
CONSTRUCTION LA-RAY	31 102.87 \$	35 760.54 \$
CONSTRUCTION DESTAR INC.	25 965.00 \$	29 853.26 \$
LES CONSTRUCTIONS SYLVAIN ROULEAU	47 810.86 \$	54 970.53 \$

**Résolution n° 18-06-189****Mandat à l'agente de développement**

**ATTENDU** que les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler;

**ATTENDU** que ces projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil autorise l'agente de développement de la municipalité, madame Julie Mainville, à travailler avec tous les organismes qui en font la demande directement auprès d'elle;

Que le conseil demande à madame Julie Mainville d'accompagner le Cercle des Fermières de Palmarolle et le Comité de développement de Palmarolle dans le cadre du programme « *Nouveaux Horizons pour les aînés* » pour deux projets se terminant le 15 juin 2018.

**Résolution n° 18-06-190****Autorisation pour assister au Salon des exposants de l'AQAIRS**

**ATTENDU** que l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) sera présente en kiosque le mercredi 6 et le jeudi 7 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** que l'accès au Salon des exposants est gratuit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise Alain Aubin, responsable des parcs et des espaces récréatifs extérieurs et préposé aux installations de loisirs, à assister gratuitement au Salon des exposants de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), qui se déroulera le 6 juin prochain de 15 h à 18 h à l'Hôtel Forestel de Val-d'Or;

Que le conseil municipal n'autorise pas Carole Samson, directrice générale à assister gratuitement au Salon des exposants de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) qui se déroulera le 7 juin prochain de 10 h à 12 h, à l'Hôtel Forestel de Val-d'Or puisque celle-ci a déjà une autre rencontre de planifiée à cette même date;

Les frais déplacements et les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 18-06-191**

**Autorisation pour assister à un Webinaire de la FQM**

**ATTENDU** que la formation « *Modifications à la Loi sur les droits de mutations immobilières (LDMI)* » informe sur les modifications relatives à l'exigibilité du transfert, au mécanisme de divulgation, à l'exonération, à la prescription, au calcul du droit de mutation et aux resserrements relatifs à l'exonération;

**CONSIDÉRANT** que la formation est pertinente pour la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que pour la technicienne en comptabilité;

**CONSIDÉRANT** que la formation d'une durée de soixante (60) minutes est gratuite pour les membres de l'ADMQ dont la directrice générale fait partie;

**CONSIDÉRANT** que la formation est gratuite pour les membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, et la technicienne en comptabilité Kathleen Asselin, à assister au Webinaire gratuit de la FQM le mercredi 20 juin prochain à 14 h.

**Résolution n° 18-06-192**

**Autorisation pour assister à l'assemblée annuelle de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal n'autorise pas la coordonnatrice des Loisirs de Palmarolle Inc, Roxanne Laprise, à assister à l'assemblée annuelle de *Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue* qui se tiendra au Complexe sportif Desjardins d'Amos, le mardi 12 juin 2018 à 19 heures.

**Résolution n° 18-06-193**

**Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue**

**(CAUAT) et du Centre de communication  
santé de l'Abitibi-Témiscamingue (CCSAT)**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue personne pour assister à l'assemblée générale annuelle du CAUAT et du CCSAT qui se tiendra le jeudi 14 juin prochain à Rouyn-Noranda de 11 heures à 13 heures.

**Résolution n° 18-06-194**

**Autorisation pour assister au Rendez-vous  
des ressources naturelles de l'Association  
forestière de l'Abitibi-Témiscamingue**

**CONSIDÉRANT** que le *Rendez-vous des ressources naturelles*, dans le cadre du 1<sup>er</sup> *Forum régional sur l'eau de l'Abitibi-Témiscamingue*, en partenariat avec les *Organismes de bassin versant*, offrira des conférences, des échanges et du réseautage qui permettront d'aborder divers sujets d'actualités concernant l'eau et les milieux associés;

**CONSIDÉRANT** que le Rendez-vous propose plusieurs conférences telles que :

- L'impact des exploitations forestières sur les eskers;
- La gestion de l'eau dans l'industrie minière et forestière;
- Les impacts des différentes mesures de protection de la forêt privée;
- La mise en œuvre du Règlement sur l'aménagement durable des forêts;
- L'entente paysage;

**CONSIDÉRANT** que les événements se dérouleront sur deux jours comme suit :

- Journée des *Organismes de bassin versant* – 6 juin : au coût de 35 \$;
- *Rendez-vous des ressources naturelles* – 7 juin : au coût de 50 \$;
- Les deux jours du 1<sup>er</sup> *Forum régional sur l'eau de l'Abitibi-Témiscamingue* – 6 et 7 juin : au coût de 75 \$;
- Les pauses et le dîner sont inclus.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue personne pour assister à la cinquième édition du *Rendez-vous des ressources naturelles* de l'AFAT qui se déroulera les 6 et 7 juin prochain au 445, boulevard de l'Université à Rouyn-Noranda.

**Résolution n° 18-06-195**

**Autorisation pour assister à la « Soirée  
retrouvailles » de l'AAQ et de l'AQAIRS**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue personne pour assister à la « *Soirée retrouvailles* » de l'*Association québécoise des arénas* (AAQ) et de l'*Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives* (AQAIRS) l'Abitibi-Témiscamingue, qui se tiendra le 6 juin prochain au Centre Air Creebec de Val-d'Or dès 18 h.

**Résolution n° 18-06-196**

**Liaison Justice – Autorisation pour assister à l'assemblée générale annuelle**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne délègue personne pour assister à l'assemblée générale annuelle de Liaison Justice qui se tiendra le 7 juin prochain à 17 heures, au Restaurant le Moulin Noir du 45, avenue Dallaire à Rouyn-Noranda.

**Résolution n° 18-06-197**

**Formation Web gratuite : « Rédiger un règlement municipal sur l'abattage d'arbres » de la FQM**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal Philippe Gagnon à suivre la formation Web gratuite « *Rédiger un règlement municipal sur l'abattage d'arbres* » d'une durée d'une heure trente minutes (1h30) qui sera diffusée le 5 juin prochain.

**Résolution n° 18-06-198**

**FORTINET & PRÉDICOM – Rencontre d'information en matière de cyber sécurité**

**ATTENDU** que la séance d'information traitera entre autres de :

- Augmenter le niveau sécurité avec nos pare-feu actuels;
- Nouveaux mécanismes de gestion et de sécurité de FORTIOS 6.0;
- Rapport et visibilité – discussion et échange de FORTIANALYSER;
- Gestion de la sécurité et le service *Copilote de Precicom*;

**CONSIDÉRANT** que l'invitation nous est parvenue par *Gestion de l'inforoute régionale d'Abitibi-Témiscamingue* (GIRAT) qui gère la plateforme Internet et le réseau régional des MRC et des municipalités et que l'inscription est gratuite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à assister à la séance d'information en matière de cyber sécurité, qui se tiendra le 7 juin prochain au Campus du Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda, au 425, boulevard du Collège, de 9 h à 11 h. L'inscription est gratuite. Les frais déplacements et les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 18-06-199**

**OBVAJ – Autorisation pour assister à la formation « Agir pour la qualité de l'eau; je protège mon héritage, je passe à l'action! »**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson ainsi que les conseillers municipaux Lyne Vachon et Fernand Filion à assister à la formation gratuite de l'*Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie* (OBVAJ) qui se déroulera à la Salle du conseil de la Commission scolaire du Lac-Abitibi, au 500, rue Principale à La Sarre, le 15 août 2018 à 18 h 30. Les frais déplacements seront

payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

**Résolution n° 18-06-200**

**Contrat CONSTRUCTION DESTAR INC. –  
Autorisation de paiement de 20%**

**ATTENDU** que le contrat indique un prix fixe pour les rénovations de plusieurs éléments à la Bibliothèque municipale;

**ATTENDU** que s'il y a des travaux autres que ceux mentionnés au contrat, ils seront effectués à un taux horaire de soixante-quinze dollars (75\$) /heure/menuisier;

**ATTENDU** qu'un premier paiement au montant de cinq mille cent quatre-vingt-treize dollars (5 193 \$) plus les taxes applicables, doit être effectué comme dépôt soit 20% de la valeur de la soumission;

**ATTENDU** que le paiement final de vingt mille sept cent soixante-douze dollars (20 772 \$) plus les taxes applicables, sera effectué à la réception de la facture finale à l'achèvement des travaux;

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le paiement du dépôt de 20% soit cinq mille cent quatre-vingt-treize dollars (5 193 \$) plus les taxes applicables.

**Résolution n° 18-06-201**

**Comité d'accessibilité des lieux publics  
d'Abitibi-Ouest – Invitation pour un 5 à 7  
pour mention d'honneur – accessibilité**

**ATTENDU** que dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées, se tiendra l'activité de reconnaissance du *Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest*;

**ATTENDU** que cette activité de reconnaissance permet de souligner chaque année les efforts des commerçants ou organismes qui ont amélioré l'accessibilité de leur édifice ou infrastructure;

**ATTENDU** que selon les critères du *Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest*, le centre communautaire de Palmarolle fait partie de ceux qui se verront octroyer cette année, un certificat d'honneur pour l'installation des deux sièges monte-escalier du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate la mairesse Louisa Gobeil, afin d'assister à l'activité 5 à 7 du *Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest* qui se tiendra le mercredi 6 juin 2018 au Resto-Bar La Relève du 635, 2<sup>e</sup> Rue Est à La Sarre, afin de prendre possession de notre certificat d'honneur. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

**Résolution n° 18-06-202**

**Fermeture du CHSLD de Palmarolle**

**ATTENDU** que le *Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue* (CISSSAT) a fait l'annonce de la fermeture du CHSLD de Palmarolle le 31 mai dernier;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une décision qui affecte les résidents actuels et les travailleurs;

**ATTENDU** que la décision s'attaque directement aux bases de notre modèle de service de proximité en matière de santé;

**ATTENDU** que le ministre de la Santé, monsieur Gaétan Barrette a fait l'éloge de notre modèle de service de proximité à l'égard de la prestation des services de santé en soulignant qu'il est unique et adapté à notre territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne peut accepter une autre perte d'acquis;

**CONSIDÉRANT** que nous nous attendons au respect de la parole donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal envoie une lettre à monsieur Yves Desjardins, président-directeur général du *Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue* dans laquelle nous ferons part de notre inquiétude suite à l'annonce, le 31 mai dernier, de la fermeture du CHSLD de Palmarolle.

→ **EMPLOYÉS**

*Aucun dossier*

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

*Aucun avis de motion n'a été prononcé*

**Résolution n° 18-06-203**

**Adoption du Règlement n° 309 intitulé :  
« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

**ATTENDU** que le projet dudit règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

**ATTENDU** que l'avis public a été émis au moins sept (7) jours avant l'adoption dudit règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 309 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* » tel que présenté.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

*Aucun sujet n'a été soulevé*

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

*Aucun sujet n'a été soulevé*

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 18-06-204**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 35 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière